



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

<b>Délibération</b>	<b>N°2025-008</b>	<b>RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2024-086</b>
---------------------	-------------------	--

Session du :	<b>1er trimestre 2025</b>
Séance du :	<b>17 février 2025</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le **17 février**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **11 février 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Carole BERNIGAUD	X			Grégoire BALLANSAT		X	Éric FRULLINO
Éric FRULLINO	X			Luc DUBOIS	X		
Yolande BAUDIN	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Philippe LANGANNE	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Gérard FLUTTAZ	X			Séverine CARTIER		X	Corinne BRUCHE
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Corinne BRUCHE	X		
Christine PEPIN	X			David DEVULDER		X	Jean-Marc STEDILE
Alain GIMENEZ	X			Marina RABATEL	X		
Roger DALLEVET	X			Fabien MONTAGNON	X		
Pierre AGERON	X						

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** Le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**ENTENDU** l'exposé de l'adjointe aux finances, selon lequel :

En l'absence de mention particulière au Règlement Budgétaire et Financier, le maire peut liquider et mandater avant le vote du budget et sans délibération particulière spécifique le 1/3 des autorisations nouvelles et ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 19 février 2025

De sa mise en ligne le : 19 février 2025





## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-008	RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2024-086
--------------	------------	-------------------------------------

➤ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE :

- **PROCÉDER** au retrait de la délibération DEL 2024-086 – Crédits anticipés 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
28	0	0

**PROCÈDE** au retrait de la délibération DEL 2024-086

**Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.**

Le Maire  
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance  
Philippe LANGANNÉ

Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	19 février 2025
De sa mise en ligne le :	19 février 2025

